

# COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC Mr LE RECTEUR

(30 avril 2020)

Cher (e)s collègues,

A la demande du Recteur le SE-Unsa section Mayotte était en visioconférence avec ce dernier le 30 Avril 2020 pour parler du déconfinement et de la reprise des cours à Mayotte.

Lors de cette audience qui a duré un peu plus d'une heure, Monsieur le Recteur nous précise que selon le 1<sup>er</sup> Ministre, la réouverture des écoles dans le 1<sup>er</sup> degré se fera progressivement sur tout le territoire national y compris les DOM TOM. Elle ne serait certainement pas avant le 18 Mai pour mieux appréhender l'épidémie.

Si cette réouverture est maintenue pour le 18 mai, on fera certainement un point le 14 mai sur l'évolution épidémiologique général sur l'Ile.

Il nous précise aussi que pour les collèges et lycées, vous avez entendu le 1<sup>er</sup> Ministre : les lycées n'ouvrent pas avant Juin quelque soit le territoire. Pour les collèges pas d'ouverture avant le 25 mai et cela peut être décalée en fonction du point général qui sera fait aux alentours du 14 mai.

Actuellement, le rectorat est entrain de faire une réunion avec les Maires, la Préfecture et les Forces de l'ordre pour élaborer un protocole pour cette réouverture progressive le 18 Mai. Ce protocole sera ensuite présenté au CHSCT pour être validé.

Si les préconisations du protocole ne sont pas respectées dans une école ou dans une commune nous allons reporter la réouverture.

Aussi, si l'évolution épidémiologique montre des signes de faiblesse ou d'inquiétude ce n'est pas la réouverture qui sera reportée mais toute la phase du déconfinement qui sera décalée.

Donc en clair, si on déconfiner on rouvre les écoles et si on ne déconfiner pas, pas de réouverture et tout le monde reste chez soi. Il nous détaille ensuite les préconisations du protocole à savoir :

- **Le sanitaire et l'hygiène** qui consistent aux nettoyages des salles, du sol, des portes, des poignées de portes, des toilettes, des robinets etc....
- **La distanciation** entre les élèves (pas plus de 10 élèves en classe à la maternelle). Les directeurs et directrices d'école adapteront l'alternance des élèves à chaque école. La règle d'or c'est de respecter les distances. Il n'y aura pas d'agglutination devant les écoles pendant les entrées et les sorties.
- **Le port du masque** : il est déconseillé pour les élèves de la maternelle sauf pour ceux qui auront une pathologie déclarée
- Les enseignants doivent porter les masques, ils seront tous dotés, ceci est aussi valable pour les collégiens et les lycéens. Pour les enseignants qui auront une pathologie lourde ou qui ont des membres de la famille qui auront eux-mêmes cette pathologie lourde, nous les déconseillerons très fortement de venir à l'école. Le même type de précaution sera pris pour les élèves.
- **Le transport scolaire** des collègues et des lycées est un point sur lequel nous travaillons
- Il y a aussi la question **de la restauration** qui est un point particulier qui concernera un certain nombre d'écoles qui travailleront en journée complète mais pas toutes.

- Enfin, l'accueil **des élèves en situation d'handicap** pour lesquels le problème de la distance est plus difficile à respecter.

Les fiches seront travaillées avec les Maires et l'ARS pour toutes ces préconisations et elles seront à disposition probablement après le pont du 1<sup>er</sup> Mai.

En poursuivant, Monsieur le Recteur dit que nous sommes dans une double attitude :

- Progressivité
- Prudence

A Mayotte, vu l'épidémie aujourd'hui, on ne fera rien avant le 18 Mai et peut être même après compte tenu de l'évolution et quand le pic serait atteint et va décroître.

L'objectif fixé aux IEN est que tout élève ait au moins par semaine une demi-journée de présence physique à l'école et pour les CP qui sont de types prioritaires, ils viendront probablement cinq demi-journées par semaine.

Après toutes ces explications sur le déconfinement et la reprise des cours, Monsieur le Recteur a répondu aux questions suivantes.

**Q :** *Qu'est ce qui est prévu aux collègues qui ne sont pas sur le territoire ? Et combien sont-ils ?*

**R :** c'est une question qui nous préoccupe. Ils sont à peu près une centaine. Certains nous ont contacté et souhaitent rentrer à Mayotte. Il faut distinguer les personnels enseignants et les personnels administratifs. Mais pour le moment, la question n'est pas à l'ordre du jour parce qu'il n'y a pas de trafic aérien.

Les collègues qui ne seront pas sur le territoire pourront faire un enseignement à distance. En règle générale, on ne demandera pas de justification aux collègues jusqu'à la fin de l'année scolaire, on restera sur la relation de la bienveillance et de la confiance.

Mais quand le déconfinement sera effectif avec une reprise du trafic aérien, ils auront alors l'obligation de rentrer à Mayotte.

**Q :** *Comment s'organise le DNB dans les collèges ?*

**R :** On y travaille, c'est une question qui nous préoccupe. Il y aura des choses qui se feront à distance dans le maximum des cas sinon pour les autres cas et s'il y a besoin de la présence des élèves, ils prendront contact avec les professeurs principaux. Pour l'obtention du DNB, on aura un conseil de validation et un conseil d'orientation.

**Q :** *Que fait-on pour les classes de terminales ?*

**R :** Tout est en contrôle continu et il y a aura une commission d'harmonisation. On fera de telle sorte que les contrôles continus ne pénalisent pas les élèves.

**Q :** *qu'est-ce qui est prévu pour l'épreuve de Français en classe de première ?*

**R :** Il y a des convocations qui vont être adressées aux élèves et éviter qu'il y ait trop d'élèves dans les établissements pendant les oraux

**Q :** *Que fait-on des notes obtenues dans la phase de l'enseignement à distance ?*

**R** : On ne prendra pas en compte ces notes dans le calcul des moyennes du contrôle continu, mais on pourra en tenir compte dans l'appréciation de la régularité du travail de l'élève.

**Q** : *Avons-nous une quantité suffisante de masques et du gel hydroalcoolique ?*

**R** : la préconisation c'est d'avoir les masques en tissu parce qu'ils sont lavables et réutilisables. Il faudra dans un 1<sup>er</sup> temps 2 masques par enseignant. Nous avons prévu deux sources d'approvisionnement et si tout se passe bien chaque enseignant aura 4 masques à la rentrée.

Pour les collégiens et les lycéens, il y aura une contribution du conseil départemental et aussi une participation de la famille. Nous avons prévu assez de stocks pour que chaque élève ait au moins un masque.

**Q** : *les préfabriqués qui sont prévus dans les établissements à la rentrée seront-ils livrés ?*

**R** : Nous surveillons cela de près pour que tout soit livré avec les différentes priorités

**Q** : *Est-ce que les néo-titulaires auront la prime prévue ?*

**R** : Dans ce domaine, nous attendons l'arrêté du ministère, mais je vous rassure que sur ce point, il n'y a pas de blocage politique. Il faut juste cet arrêté ministériel pour la DRFIP sinon elle ne payera pas.

**Q** : *En cette période de crise sanitaire, 2 postes d'infirmière prévus pour la rentrée prochaine seraient-ils suffisants ?*

**R** : c'est revu à la hausse (+ 1 poste supplémentaire à la rentrée). Nous aurons ensuite 7 à 8 postes supplémentaires étalés sur 3 ans.

**Q** : *Et pour les médecins conseils ?*

**R** : Normalement, nous avons prévu 4 postes de médecin mais pour le moment nous n'avons rien. Mais pour la rentrée 2021, nous espérons avoir au moins 2 médecins si tout va bien.

A la fin de ces différentes questions, Monsieur le Recteur précise que l'ouverture des écoles se fera d'une manière graduée. Et que, tous les élèves ne seront pas en présentiel, l'enseignement à distance va continuer pour certains élèves.

Nous restons dans le dialogue et je reviendrai sûrement vers vous pour les derniers préparatifs de la rentrée.

Pour clôturer cette audience, le SE UNSA a réprécisé au Recteur qu'il exige que les protocoles sanitaires locaux soient établis et validés par l'ARS avant toute reprise. Le SE UNSA s'opposera à un retour précipité des élèves et des personnels dans les établissements.